UN EMPRUNT DE 150 MILLIONS
demandé au Conseil Général du Nord pour le Budget supplémentaire de 1931

Demain lundi s'ouvre la session ordinaire du Conseil général, première en date pour 1931. Le rapport préfectoral concernant le budget supplémentaire de cette année propose des chiffres dont le montant est supérieur à celui voté au budget primitif de 1931. Cette situation résulte du fait qu'est compris dans le budget proposé *un projet d'emprunt destiné, d'une part, au remboursement anticipé de l'emprunt de cent millions émis en 1928, et d'autre part, à la réalisation d'un programme de travaux sur lequel le Conseil général sera appelé à délibérer.*

Le projet de budget se traduit, à la balance, par les résultats généraux suivants :

Recettes	390.738.787 99
Dépenses	90.669.190 32
Excédent de recettes	50.507 67

EQUILIBRE DIFFICILE

Et le rapport préfectoral ajoute : « Les augmentations de dépenses déjà prévues au budget primitif et les dépenses nouvelles incorporées dans le budget supplémentaire s'élèvent, en totalité, à la somme de 190.245.337,48. Les ressources créées pour y faire face atteignent une somme de 190.196.595,72. Reste un excédent de dépenses de 48.742 francs 76. Mais le budget primitif de 1931 ayant été réglé par un excédent de recettes de 108.339,43, *la balance du projet du budget supplémentaire de 1931 se traduit par un reliquat disponible de 59.507 fr. 67.*

L'équilibre du budget a été rendu particulièrement difficile du fait de l'inscription, en dépenses, de crédits importants à gager par des ressources autres que celles à provenir de fonds d'emprunts.

» D'autre part, à partir du 1er avril 1931, et jusqu'à promulgation de la loi portant réforme des finances départementales et communales, l'Etat participera aux dépenses d'entretien des aliénés à la charge des départements et des communes : la répartition des dépenses entre les collectivités sera déterminée par les barèmes annexés à la loi du 15 juillet 1893 sur l'Assistance médicale gratuite.

» Grâce à cette disposition, l'allégement d'une recette nouvelle évaluée à 300.000 fr. pour l'exercice en cours.

» J'ai enfin prévu l'emploi des avances non remboursables accordées par l'Etat pour le service d'assistance aux vieillards et aux femmes en couches. »

NOUVELLES DEPENSES

D'autre part, le rapport préfectoral prévoit une dépense de **2 MILLIONS** pour les « **subventions à accorder à des constructions scolaires** », une nouvelle dépense de **2 MILLIONS 500.000 francs** pour « **l'annexe de la Préfecture** », qui coûte déjà **7 MILLIONS 289.736 francs**, une participation forfaitaire de **5 MILLIONS** à imputer sur fonds d'emprunts pour le « **Nouvel Institut Industriel du Nord** » et une somme de **2 MILLIONS** prélevée sur fonds d'emprunts en faveur de subvention complémentaire aux **Hospices de Lille pour la construction d'un Hôpital Sanatorium.**

Enfin, en faveur de l'agrandissement de l'Ecole Normale, encore à l'instruction, le Préfet déclare :

« Le projet étant encore à l'instruction, la participation éventuelle du département dans le paiement de ces dépenses ne peut être évaluée quant à présent. Dans tous les cas, elle pourrait être prélevée, en totalité ou en partie, ainsi que les frais d'émission, sur le reliquat de l'emprunt.

» En résumé, si le Conseil général adoptait mes suggestions, conclut M. le Préfet, l'emprunt de 150.000.000 de francs serait employé de la manière suivante :

» 1. Affectations déjà prévues dans le projet de budget : 120.454.000 ;

» 2. Affectations envisagées et non comprises dans mes propositions budgétaires : a) Subventions pour constructions scolaires, 2 millions ; b) Caisse départementale d'aménagement des lotissements, 1.500.000 ; c) Annexe de la Préfecture : construction, 2.500.000 ; d) Institut industriel du Nord, 5 millions ; e) Lutte contre la tuberculose ; subvention complémentaire aux Hospices de Lille, 2 millions ; f) Dépenses inscrites au budget primitif de 1931 et gagées par un emprunt, 2.800.000 ; g) Somme à affecter au règlement des frais d'émission de l'emprunt et, éventuellement, à l'agrandissement des écoles normales, 1.746.000 ; soit : 29 millions 546.000 francs. »

L'EMPRUNT PROPOSE

En somme, M. le Préfet demande au Conseil Général de : « 1. Statuer sur ses propositions budgétaires ; 2. **Voter un emprunt nominal de 150 millions,** dont le produit sera affecté dans les conditions visées ; 3. Décider que les dépenses à engager pour assurer l'amortissement de l'emprunt seront imputées éventuellement, et seulement en cas d'insuffisance des ressources escomptées pour l'amortissement de l'emprunt actuel de cent millions, sur le produit des centimes extraordinaires autorisés par la loi de finances du 7 juillet 1930 ; 4. Donner délégation à la commission départementale pour régler, d'accord avec la commission des finances du Conseil Général, les conditions définitives de l'émission de l'emprunt de 150.000.000 de francs.

» **IL EST UTILE DE BIEN SPECIFIER QU'IL NE S'AGIT PAS D'UNE OPERATION D'EMPRUNT NOUVELLE MAIS DE LA CONVERSION D'UN EMPRUNT TRES ONEREUX.** Suivant l'exemple des grandes collectivités et des groupements qui ont dû emprunter aux temps d'argent cher, le Préfet du Nord propose à l'Assemblée départementale de procéder à une double opération concomitante. D'une part, **REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT DE 100 MILLIONS** ; d'autre part, **EMISSION DE TITRES REPRESENTANT UN CAPITAL NOMINAL DE 150 MILLIONS,** dont le service ne coûtera pas plus cher que l'emprunt ancien. »

∴

— M. le Préfet, en son rapport, prie encore le Conseil Général de fixer l'époque du renouvellement triennal du Conseil Général et du Conseil d'arrondissement.

Il prie, enfin, le Conseil Général de voter une somme de 296.421 francs en faveur de l'achèvement de la Maison des Tout-Petits de Monceau-St-Waast.

BAILLEUL RÉCLAME 1.375.000 FRANCS à deux banques

Jeudi, à Hazebrouck, a été plaidé le procès intenté par la Ville de Bailleul à la Banque Générale du Nord et au Crédit Lyonnais. Il s'agit d'une somme formant un total de 1.375.000 francs, que ces banques auraient payées à tort à Natalis Dumez, l'ex-maire, actuellement détenu à la prison de Loos, dans les circonstances suivantes :

Ces sommes avaient été adressées sous forme de chèques barrés à « M. le Maire de Bailleul ». Ils étaient payables au Crédit Lyonnais et devaient financer la reconstruction de l'église Saint-Vaast. Sous pli fermé, les chèques arrivèrent à la Mairie, furent reçus par Natalis Dumez qui les porta à la Banque Générale du Nord, agence de Bailleul et ordonna de *faire virer les fonds à son compte personnel.* La Banque fit l'opération de crédit et transmit les chèques au Crédit Lyonnais qui les paya. Le compte de Natalis Dumez qui, la veille, était exactement de 3 fr. 52 centimes, se trouva soudainement porté à 700.003 fr. 52 c.

Ce furent ensuite des mouvements de fonds désordonnés : prélèvements, émissions de chèques au profit de tiers et de *lui-même*, nouveau versements, etc., pour aboutir finalement à la catastrophe.

Enfin, d'aucuns prétendent que les banques ont payé indûment à Natalis Dumez, personnellement, des chèques émis au nom de M. le Maire de Bailleul et qui auraient dû légalement être touchés par le Receveur municipal.

Les avocats plaidèrent le pour et le contre avec d'excellentes raisons. La défense s'efforça de démontrer que l'argent était réellement parvenu à celui qui était chargé de payer les travaux et qu'on ne pouvait rendre les banques responsables d'un autre emploi de ces sommes. Elle essaya aussi de prouver que les chèques, tels qu'ils étaient émis, ne pouvaient être touchés par le Receveur municipal et que Natalis Dumez agissait, non comme maire, mais comme trésorier des églises dévastées.

L'impression qui se dégage des plaidoiries est que cette affaire est extrêmement embrouillée. Natalis Dumez a profité avec talent des circonstances et des situations pour s'approprier facilement des sommes considérables, grâce à la confiance dont il jouissait. Cette histoire est si confuse, qu'il est impossible de préjuger qui, de la Ville ou des Banques, aura gain de cause.

L'affaire a été mise en délibéré et le jugement sera rendu à une date ultérieure.

La baisse des Salaires dans le Textile
La C. G. T. a examiné la situation actuelle

La commission administrative de la Confédération générale du travail communique :

« Réunie le 17 avril, la commission administrative de la Confédération générale du travail a entendu le secrétaire de la Fédération du textile, qui a fait un exposé de la situation du textile de *Roubaix-Tourcoing*, à la suite de la décision de diminution communiquée par le Consortium. L'esprit de résistance des organisations a été affirmé et la commission a assuré la Fédération du textile de son concours dans les efforts qu'elle poursuit. »

« On a pris ensuite les dispositions utiles en prévision des 16 meetings en faveur de la paix qui seront tenus en France les 16 et 17 mai prochain ».

LA DÉPOSITION DE L'EX-FEMME DU VAMPIRE DE DUSSELDORF

La Cour d'assises de Dusseldorf a poursuivi hier l'audition des témoins sur les derniers crimes commis par Kurten.

En fin de séance on donne lecture de la déposition écrite de l'ex-femme de l'accusé avec laquelle il s'était marié en mars 1923. Elle déclare n'avoir jamais eu à se plaindre de son mari: Kurten était travailleur et il lui est toujours apparu comme absolument normal. Par contre, il s'irritait très facilement.

L'ex épouse n'a jamais rien su de ses crimes. Un jour qu'elle s'entretenait avec lui des récits publiés par les journaux, Kurten déclara que la description faite de l'assassin pouvait s'appliquer à lui-même, sauf qu'il s'agissait d'un homme d'une trentaine d'années. La nuit où il assassina la jeune Hahn, il rentra à la maison de très bonne humeur. La veille de son arrestation, Kurten, interpellé par sa femme que la police était venue avertir, lui fit l'aveu de ces crimes ajoutant : « Si tu me trahis, je te refroidis de la même façon ». La suite des débats est remise à lundi.

UN MINEUR MEURT ASPHYXIÉ A DOURGES

Dans la matinée de vendredi, l'ouvrier Brunelles Henri, âgé de 25 ans, demeurant cité Margodiliots, 22, occupé aux travaux du fond de la fosse 3 des Mines de Dourges, a été pris sous un éboulement. Ses camarades le dégagèrent aussitôt, mais ne purent que constater le décès du malheureux survenu par asphyxie. La victime laisse une veuve et 2 enfants en bas-âge.

A LA FOIRE COMMERCIALE DE LILLE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

C'est un peu aujourd'hui la journée du sentiment, et cette journée d'hommage est le couronnement obligé de notre Foire.

» Je dois remercier M. Louis Dompein, président de la Fédération des débitants de tabac qui, à votre intention a fait revêtir d'un encartage spécial les paquets de tabac et de prises qui vont vous être distribués.

» Je salue M. Roger Salengro, député-maire de Lille et son Conseil municipal, qui, sont pour la Foire Commerciale d'un si puissant réconfort et secours et, comme originaire du quartier St-Sauveur, j'apporte à tous les vieux Saint-Sauveur qui sont ici, l'hommage d'un compatriote. »

M. Roger Salengro rend hommage à MM. Delepoulle et Boucherv « hommes de cœur et d'action », et souligne que seule la Foire de Lille, parmi tant d'autres Foires de France et à l'étranger, honore ainsi les vieillards des Hospices. Au nom de la ville de Lille, il remercie la Foire d'avoir bien voulu accueillir aussi solennellement que les plus hauts personnages de la République, les braves gens qui, ayant été tant d'années à la peine ont le droit d'être aujourd'hui à l'honneur.

Sur la proposition de M. Delepoulle, un double ban est battu en l'honneur du maire de Lille.

Des coupes de champagne, des desserts circulèrent ensuite dans les rangs des vieillards des Hospices inutile de dire que ces gâteries furent bien accueillies. Et puis, à la sortie, on procéda à la distribution des paquets de tabac et des paquets de prises annoncés.

Et si des larmes furent dans les yeux au cours de ces cérémonies, lors du discours de M. le Maire notamment, c'étaient bien des larmes de bonheur.

Vieux et vieilles des Hospices visitèrent ensuite les stands de la Foire Commerciale. Nombre d'exposants leur firent fête.

AU PAVILLON DES TABACS

M. Roger Salengro, député maire de Lille, accompagné de M. Louis Dompein, président de la Fédération du Nord des débitants de tabac de MM. Ronse et Ottelaër, fit ensuite visiter le superbe pavillon de la Manufacture des Tabacs de Lille où depuis le début de la Foire, le public peut voir fabriquer par d'adroites ouvrières des cigares de luxe et des cigarettes par quantité. M. le Maire et M. Dompein furent reçus par M. Courtecuisse, chef de service à la Manufacture des Tabacs.

AUJOURD'HUI, CLOTURE DE LA FOIRE

Aucune manifestation n'est prévue pour la journée d'aujourd'hui. Cette journée sera celle de la clôture de la Foire. Et c'en est assez pour attirer une foule plus nombreuse encore que celle des journées précédentes. V.B.

La Foire Commerciale de Lille se clôture sur un succès sans précédent pour la **Société Française du Cuivre,** 2, Square Morisson, à Lille (tél. 49.54).

MM. Torck Frères remercient leurs nombreux acheteurs et visiteurs et les invitent à nouveau à ne faire aucun achat en éclairage et chauffage avant de leur rendre visite en leurs vastes magasins où on leur réservera le meilleur accueil. Il leur sera toujours présenté les dernières nouveautés en **lustres et appareils d'éclairage à l'électricité,** en bronze argenté ou doré et en fer forgé, ainsi que tous les articles de la Fonderie **Arthur Martin, de Revin,** Réchauds, Cuisinières et Foyers.

N'achetez pas une cuisinière mixte, un réchaud à gaz ou un foyer sans voir leur dernière cuisinière « **Sucoula** » et les derniers modèles de cuisinières à gaz « **Suprez** » et « **Spidex** ».

Les différents modèles cheminées « **Ariane** ». Ces articles tiennent la première place sur le marché mondial.

Hall A

Les Ets. **MILLEVILLE,** 4 à 8, rue de Roubaix, **LILLE,** et **LYS-MILLEVILLE,** 2, rue Amédée-Buttot à **VALENCIENNES,** présentent les appareils **DUCRETET,** et les appareils américains **ATWATER KENT** et **APEX.** Les appareils américains reçoivent les ondes de 200 à 2.000 mètres et se vendent complets avec lampes et H. P. Dynamique à partir de 3.400 fr.

RADIO - HENNION

expose ses dernières nouveautés, depuis le fameux « **SUPER 6** » **HENNION** nouvelle présentation dont les qualités sont bien connues, jusqu'au **SECTOVOX,** sur secteur dont la sélectivité est imbattable.

Remarquez aussi sa gamme de **meubles pratiques** d'un bon goût, comme d'un prix très abordable.

Demandez essai à **RADIO-HENNION,** ingénieur-constructeur, **95, rue de Roubaix, à TOURCOING.** Succursales : **à Lille, 6, rue du Faisan,** et **à Roubaix, 65, Grande-Rue.**

N'oubliez pas qu'avoir le constructeur à sa porte, c'est avoir une garantie de plus.

Hall C

SAURER

est à la Foire et vous présente le **1er AUTOCAR** avec moteur 6 cylindres Diesel existant en France.

Agents généraux pour le Nord et le Pas-de-Calais :

A. LEBEAU et FILS
174, rue de Paris, à Lille

Hall K

Visitez les stands **COUPLEUX FRERES,** Hall K, Pianos, Pianola, Pianos Phenos T. S. F, Conditions spéciales de réclame.

HALL K Stand 317

N'OUBLIEZ PAS CECI !!!

Il faut savoir tout prendre avec le sourire dit Maurice Chevalier !

Commerçants et industriels ! auriez-vous perdu le sourire en songeant à votre comptabilité ? Cela n'est pas possible, si cette dernière est établie d'une façon rationnelle.

La Foire Commerciale et Internationale de Lille vous attire chaque année parce qu'elle contribue au développement de vos affaires.

La Comptabilité contribuera au succès de votre entreprise si vous l'avez bien comprise.

Mes consultations sont gratuites. N'hésitez pas à me consulter sans retard et le sourire perdu reviendra sur vos lèvres.

Fernand TRIBEAUDOT, expert-comptable
172, Rue Solférino LILLE (tél. 11-66)

Plein Air

LA FLAMANDE

LA LAVEUSE DU PROGRES

la plus importante marque des Machines à Laver, en démonstration au Stand Plein AIR Allée de droite.

Usines LA FLAMANDE, à Quarouble (Nd)

EXPOSANTS :

Notre Journal

vous invite à vous adresser à ses Stands particuliers

HALL I - Stands 81 et 42

où vous seront donnés tous renseignements utiles pour votre publicité dans les GRANDS REGIONAUX D'INFORMATION

Le Réveil du Nord - -
L'Egalité de Roubaix-Tourcoing - - - - - -
Le Réveil Illustré - - -
Les Sports du Nord -
L'Action du Cambrésis

UN CENTRE NOUVEAU D'EXCURSION FAMILIALE

C'est à Santes, dans les marais poissonneux et les bois touffus, que les pêcheurs iront en foule cet été

Un simple communiqué paru mercredi, annonçait dans les journaux de la région que « la pêche dans les canaux sera interdite à partir du lundi 20 avril prochain ». Mais, fort heureusement pour nos amateurs de la région de LILLE, ROUBAIX, TOURCOING, le même avis dit aussi : « Pendant la fermeture, les syndiqués pourront se livrer à leur sport favori : AU GRAND-CARRE de Lille, qui a été réempoissonné à trois reprises différentes cet hiver, et dans les MARAIS DE SANTES qui, tout récemment, ont été mis à la disposition du Syndicat des pêcheurs du Nord par MM. Wallaert et Bourty, les grands industriels très connus dans la région ».

PLAN DES MARAIS DE SANTES

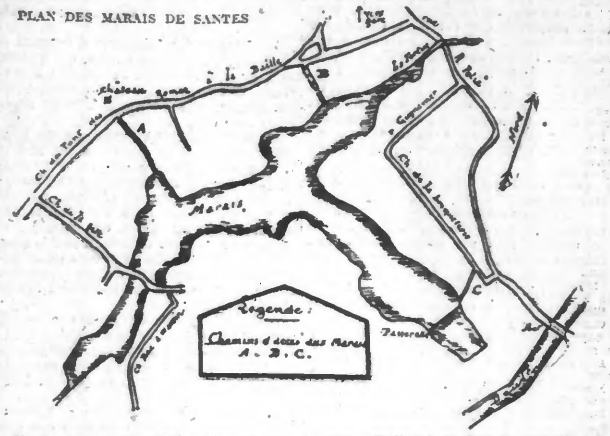

Nous n'avons pas voulu laisser passer cette information sans vouloir visiter les marais poissonneux de MM. Wallaert et Bourty qui, à Santes, sur une longueur de près de 4 kilomètres et une largeur moyenne de 400 mètres, forment au pied d'un rempart de verdure, le lieu le plus charmant et le plus rustique de l'arrondissement de Lille.

A peine étions-nous entrés dans ce véritable eden que, d'une voiture puissante, M. CHASTELAIN, président du Syndicat des pêcheurs du Nord, descendait également et très cordialement, flatté de notre visite, s'offrait à nous accompagner dans notre randonnée.

« C'EST LA QUE JE VOUDRAIS VIVRE... »

Les bois de Santes qui entourent les étangs avaient déjà revêtu leurs habits de printemps. Le pays, si triste en hiver, n'était plus reconnaissable ; un souffle fécondant avait couru sur la plaine environnante ; les prés avaient reverdi ; les bourgeons avaient poussé ; le sol se couvrait de pervenches et dans le fond des marais, là où la terre noire s'était enrichie des alluvions du ruisseau « La Tortue », il y avait déjà un foisonnement de plantes fleuries qui, après des saules, des archelles, — disent les habitants du pays — formaient comme un parterre feutré et coloré du plus bel effet.

Tout chantait dans les bois : l'alouette compagne fidèle du laboureur, le rossignol, la grive, le merle, le pinson, la fauvette, les appels mystérieux de la huppe, tout ce murmure de voix célestes célébrait l'enchantement de revoir le soleil et souhaitait une amicale bienvenue aux pêcheurs qui, sur les rives ombragées, coulaient avec délice, quelques heures de repos.

— La pêche donne-t-elle ?

Nous avons plusieurs fois posé cette question aux patients « philosophes », dont le but, en venant aux marais de Santes, est « d'éprouver la joie d'une sensation rare... ».

Bien que l'époque soit peu clémente — pour la pêche surtout — quelques « sportifs » ont pourtant déjà éprouvé les fortes émotions désirées. Deux pêcheurs : le garde champêtre Daudrumets et M. Mortreux d'Annœullin, ont paraît-il, « capturé » chacun un brochet de 15 livres ! D'autres brochets, plus lourds encore, chassent constamment, brisant traîtreusement les lignes des pêcheurs qui, en maugréant, n'ont plus qu'une chose à faire, c'est d'en rafistoler une autre, plus solide...

IL FAUT ÉVITER LA FOULE

Oui, il y a du poisson dans les marais de Santes et, après cette époque de frai, nos pêcheurs de Lille-Roubaix-Tourcoing pourront alors donner libre cours à leurs élans et s'engager à fond dans le duel de ruse qu'ils ouvriront avec le brochet, la carpe, la brême ou l'anguille, dont les espèces, en quantités innombrables, pullulent dans les marais.

MM. Wallaert et Bourty ont là fait une belle et grande chose en accordant le droit de pêche aux membres du Syndicat et ceux-ci prouveront leur reconnaissance à ces bienfaiteurs en respectant les propriétés dans lesquelles ils sont aussi généreusement admis, propriétés qu'on place sous leur protection d'ailleurs.

Peut-on, d'autre part, reprocher au Syndicat d'avoir fixé à 2 francs par ligne, le droit de pêche ? Nous ne le pensons pas. Cette somme est minime et il faut au groupement des pêcheurs trouver des ressources pour le réempoissonnement des marais. Il faut aussi éviter l'affluence qui, aux beaux jours d'été, ne manquera pas de se produire. C'est en foule qu'on verra descendre du train de Santes, ou du tramway à Haubourdin, les pêcheurs et leur famille qui, à l'ombre des bois et sur les rives organiseront de très charmants « pique-nique ».

« Il faut éviter les abus et les dégradations ; il faut aussi et surtout, nous disait M. Chastelain, que le pêcheur qui paie sa place ne soit ennuyé en aucune façon par d'oisifs visiteurs et, dans ce but, des mesures seront prises ».

Un coin des marais où un pêcheur, très fièrement, invite M. Chastelain, président du syndicat, à admirer sa toute récente capture.

Voilà donc tout un quartier des environs de Lille qui va sortir de sa torpeur. Voilà tout un pays dont le commerce va subitement entrer dans une phase de prospérité heureuse et avant quelques mois, les Lillois, les Roubaisiens désigneront le lieu de rendez-vous de Santes par l'enseigne de l'unique café « A la Galette » qui sur la route reliant la gare au pont de la Deûle, longe la plus grande partie des marais et des bois. R. L.

***

Pour le transport des bicyclettes dans les trains d'excursion

« La Compagnie du Nord, dans une circulaire du 25 mars dernier, informe le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle la proposition de ne plus percevoir la taxe spéciale prévue pour l'enregistrement des bicyclettes dans les trains d'excursion. Un avis ultérieur fera connaître au public, s'il y a lieu, les dates d'homologation et de mise en vigueur de la proposition ».

Ainsi donc, le pêcheur ou l'excursionniste ne paierait plus, si la proposition est acceptée, que 1 fr. 10 ou 1 fr. 20 au lieu de 4 fr. 20.

Réunion des Ministres en Conseil de Cabinet

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier après-midi en Conseil de Cabinet, au ministère de l'Intérieur sous la présidence de M. P. Laval.

Le Conseil a chargé M. François Poncet, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil de représenter le gouvernement à la conférence qui doit examiner la semaine prochaine à Genève les projets préparés pour l'institution d'une Société Internationale de crédit hypothécaire agricole.

La création d'un crédit hypothécaire agricole est l'une des mesures qui ont été envisagées pour porter remède aux difficultés qu'éprouvent les pays agricoles de l'Europe centrale et orientale.

Le Conseil a donné à M. François Poncet les indications nécessaires pour l'accomplissement de sa mission.

La séance a été ensuite consacrée à l'expédition des affaires courantes.

C'est au cours du Conseil des ministres qui se tiendra lundi à l'Elysée que seront définitivement arrêtées les instructions à nos délégués au Comité de rédaction de l'accord naval. C'est également au cours de ce Conseil que M. Pierre Laval soumettra vraisemblablement à la signature du Président de la République un mouvement administratif.

RÉUNION A GENÈVE DU CONSEIL DU B. I. T.

Le Conseil d'administration du Bureau International du Travail s'est réuni hier matin à Genève, sous la présidence de M. Arthur Fontaine.

La France est représentée par le délégué gouvernemental, M. Lambert-Ribot et le délégué ouvrier, M. Jouhaux.

Le Conseil a examiné le compte rendu de la réunion de la Commission consultative mixte agricole qui s'occupe de différentes questions, notamment l'exode rural, les salaires et les conditions de travail des ouvriers agricoles, le chômage, etc...

M. Albert Thomas explique que la Commission n'a pas cru devoir rechercher les répercussions de la crise actuelle sur les salaires des ouvriers agricoles. Pour les autres questions, les études sont en bonne voie et le bureau sera appelé à donner des renseignements pour les points qui le concernent à la conférence pour le crédit agricole, qui doit se réunir ne 1931.

M. de Michelis (Italie) rappelle que les travaux de la S. D. N. pour la constitution d'un Institut international de crédit agricole, ont assez avancés et que l'on peut espérer que cet institut pourra être constitué dans un délai assez rapproché. Le compte rendu est approuvé.

La question du chômage sera examinée au cours de la séance de l'après-midi.

SEMAINE AGRICOLE

Une bonne nouvelle
L'EXTENSIMÈTRE CHOPIN EST MIS EN VENTE

Cet appareil, qui détermine la valeur boulangère des blés et farines est vendu 9.000 francs.

Il comprend l'Extensimètre proprement dit, pétrin, manomètre enregistreur, plenimètre, caisse réfrigérante, manomètre eau, verrerie et petits accessoires divers. Délai de livraison actuel : environ deux mois.

Paiement moitié expédition, moitié livraison.

Assurez-vous la livraison rapide en passant de suite commande à RAOUL LEMAIRE, Sélectionneur à ROYE (Somme), qui vous adressera sur demande sa brochure documentaire sur la valeur boulangère des blés et l'article élogieux de M. le Professeur SCHRIBAUX sur l'Extensimètre Chopin.

Raoul Lemaire est l'obtenteur des nouveaux blés **PROVIDENCE, SULLY, ERNEST LEMAIRE, AIRELE GABY, ERAL, FOREL** qui ont obtenu des notes supérieures à Manitoba 1, à l'Ecole de Meunerie, et qui sont exposés à la Foire Commerciale de Lille.

ÉCHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 19 avril 1931

Soleil : Lever à 4 h. 56 ; coucher, à 18 h. 43.

Lune : Lever à 5 h. 16 ; coucher à 20 h. 46.

Aujourd'hui : saint-Léon. — Demain : saint Théodore.

METÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations le 18 avril 1931, à 18 heures. — Barmètre : 746 m/m6 ; baisse depuis la veille, à 18 h., 0 m/m 8. — Thermomètre : fronde, 6°6 ; minima, 1°6 ; maxima, 7°8.

Etat hygrométrique : 83. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : 4 m/m 0. — Direction du vent : Est ; force : assez fort. — Direction des nuages : Nord ; état du ciel : nuageux.

Temps probable pour aujourd'hui : frais, quelques pluies.

PREVISIONS REGIONALES. — Région Nord. — Temps d'abord couvert, brumeux avec quelques bruines ou neiges intermittentes devenant ensuite très nuageux avec éclaircies et quelques averses ou grains. Vent de Nord à Nord-Est tempétueux, 6 à 16 m. à la seconde. Minimum de température en baisse de 2° sur celui de la veille.

MARIAGE. — Le 14 avril a eu lieu, en l'Eglise Réformée de l'Annonciation, le mariage de M. Jean Rocaut, capitaine aviateur, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre et croix de guerre des T.O.E., fils du capitaine Henri Rocaut, mort pour la France, et de Madame Henri Rocaut, née de Ratazzi, avec Mademoiselle Marcelle Quillet, fille de M. Aristide Quillet, éditeur, directeur des « Dernières Nouvelles de Strasbourg », commandeur de la Légion d'Honneur, et de Madame Aristide Quillet, née Neubert. Les témoins étaient, pour le marié : MM. le général aviateur Fequant, le médecin général Cadiot, commandeur de la Légion d'Honneur ; pour la mariée : MM. le général Dubail, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, le docteur Scheffler, commandeur de la Légion d'Honneur.

— Lundi dernier a été célébré à Cambrai le mariage de Mlle Debée avec M. Théophile Leduc, lieutenant au 8e Régiment d'Artillerie, à Toul. La bénédiction leur fut donnée par M. le chanoine Laguillier. Les témoins étaient pour le marié : M. le Colonel Misserey, du 8e R. A., commandant l'artillerie divisionnaire, et M. François Bourgeois, capitaine de gendarmerie en retraite, son oncle ; pour la mariée : MM. Charles Merlaux et Alphonse Denoyelle.

DEUIL. — Mme Vve Chaye-Dassonville et toute la famille remercient sincèrement les personnes ayant assisté aux funérailles de M. Robert Chaye ou celles qui, empêchées, leur ont exprimé des sentiments de condoléances.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE. — Nous nous sommes fait un plaisir de relater hier, la manifestation de sympathie dont avait été l'objet de la part de tout le personnel des Contributions indirectes de Lille, M. Walrave, élevé au grade de directeur à Epinal.

C'est par une erreur de typographie, dont nous nous excusons, que nous avons omis de mentionner la présence, à la table d'honneur, de M. Braine, le vénérable doyen des receveurs buralistes lillois dont il préside le syndicat depuis plus de 35 ans.

FEUILLETON DU 19 AVRIL 1931. — N. 1.

LA FIANCÉE VEUVE

par Henri GAYAR

LIVRE PREMIER

LA FIANCÉE

CHAPITRE PREMIER

DEUX JEUNES FILLES

Le soleil chauffait, irradiant les murs, jadis blancs, de la prétentieuse bâtisse, née d'un caprice de femme, que les mineurs appelaient l'hôtel ou le château, bien qu'elle ressemblât aussi peu que possible à un hôtel ou à un château.

Vingt ans plus tôt, le baron de Lambert, le roi du charbon, directeur de la puissante compagnie de « Lancry-les-Fosses », avait épousé une cantatrice, la Pastelli, venue de Rome pour chanter « Cavalleria Rusticana » à la Gaîte-Lyrique. En son honneur, il avait édifié cette villa romano-pompéienne avec portique, balcons, « loggia », toits-terrasses, etc., autant de choses qui juraient dans ce paysage d'usines et de hauts-fourneaux. L'hiver, quand la neige couvrait le sol, quand la Meuse charriait le ridicule de ce décor d'opéra-comique était plus frappant encore. M. de Lambert, très épris alors, avait bien tenté de créer un parc, mais le résultat n'avait pas été brillant. Empoisonnés par les gaz, les arbres dépérissaient et la suie barbouillait la façade qu'on ravalait en vain !

Le baron possédait plus au nord en pleine forêt ardennaise un autre logis, « Vieux Castel », classé parmi les monuments historiques, mais l'Italienne trouvait cette demeure sinistre. De plus, « Vieux Castel » était à deux heures d'auto de Lancry. Impossible pour M. le directeur d'être à son bureau tous les matins à neuf heures. Or, cet homme exigeant, qui congédiait comme un simple manœuvre un ingénieur en retard de quelques minutes, entendait bien continuer de donner l'exemple de l'exactitude aux six mille travailleurs de Lancry.

Pour cela, pour mener de front l'amour et les affaires, il eût fallu construire la villa à quelques kilomètres de Lancry dans les bois de la famille de Larnage. Seulement les « Larnage qui, en deux siècles, avaient perdu « Vieux Castel » et la forêt qui jadis couvrait toute la région de la jusqu'à Mons, refusaient d'aliéner la moindre parcelle de leur fief considérablement amoindri au cours des âges.

Le Larnage d'alors — Hector Bohémond — qui, toute sa vie, avait plaidé contre l'envahissante compagnie, entrait en colère à l'idée seule qu'un « sieur Lambert, baron du pape, fils d'un petit ingénieur et petit-fils d'un porion », déjà maître de « Vieux Castel », prétendait se rapprocher encore de son propre château. Il imaginait les pignons neufs de ce parvenu orgueilleux humiliant son propre château, les vieilles tours qui, minées par des explosions souterraines, se lézardaient d'un jour à l'autre. Bien que gêné en ce moment — il venait de perdre un procès coûteux — il préféra vendre sa meute et ses équipages de chasse à courre que de céder un pouce de terrain à son vieil ennemi qui, pour se venger, le baptisa « le gentilhomme à lièvre ».

Cependant la Pastelli languissant sous le ciel brumeux des Flandres. Elle regrettait son pays, les orangers en fleurs, tout comme la « Mignon » du répertoire. Elle regrettait la gloire du théâtre, les applaudissements de la foule. Cette union mal assortie se termina par un divorce retentissant et le baron, qui avait beaucoup d'ennemis, eut la plus mauvaise des presses. A Lancry même, le roi du charbon fut cloué au pilori par un certain Sophus, directeur anonyme d'une feuille anarchiste, « Le Mineur ». Cette injuste campagne valut au mari d'être hué par la foule au sortir du tribunal et dès lors, le baron qui n'était que sévère, devint dur et tyrannique.

Soit par rancune, soit pour braver l'opinion excitée contre lui, il voulut que le divorce fût prononcé aux torts de sa femme. Il déclara en plein tribunal que jamais il n'exécuterait la clause qui accordait leur unique enfant Solange à sa mère, un mois par an, et tint parole.

Depuis, au lieu de s'accuser lui-même, il accusait Hector de Larnage d'avoir brisé sa vie et ne manquait aucune occasion de lui montrer sa rancune tenace. La chose lui était d'autant plus facile que, depuis deux cents ans, depuis que quelques mineurs, venus d'Anzin, avaient creusé la première galerie à ciel ouvert, c'était entre les propriétaires de la forêt et les mineurs qui la dévastaient, une suite de procès interminables.

La richesse du gisement, la fondation d'une compagnie qui s'était mise à déboiser en grand, à détourner sources et ruisseaux, avait aggravé les choses. Entre la famille de Larnage et la compagnie, les procès duraient et se compliquaient d'un siècle à l'autre.

Il avait fallu attendre jusqu'en 1913 pour voir un de Larnage, le comte Paul, dernier descendant de cette glorieuse famille, proposer la paix, et entrer, le rameau d'olivier à la main, chez le directeur de Lancry, chez ce « magnat » devenu — par un curieux retour des choses — un « féodal » aussi puissant et, parfois, aussi tyrannique que les hauts barons du Moyen-Age.

Le comte Paul avait une raison : il aimait Solange de Lambert. Ajoutons que le comte, sans rien renier d'un passé glorieux, était un jeune homme de son temps, aimant le progrès et les idées modernes.

Tout comme un roturier, il avait pris le diplôme d'ingénieur et se proposait d'utiliser la science acquise sur le domaine encore fort considérable qu'il possédait sur les deux rives de la Meuse. Se révéler comme un fils de ses œuvres, n'était-ce pas là le meilleur moyen d'amadouer le terrible baron qui faisait profession de mépriser les nobles déchus et de n'aimer que les « self-men », ceux qui, comme lui-même, étaient fils de leurs œuvres.

Dès le lycée, après un cours sur la « houille blanche », le comte avait compris que l'on pouvait, du domaine copieusement arrosé de Larnage, tirer autre chose que des poutres et des madriers pour le boisage des mines. Il avait converti à ses idées son oncle et tuteur qui, aussitôt, s'était mis à l'œuvre, édifiant digues et barrages. Pendant ce temps, le château de Larnage, où Paul était né, se délabrait un peu, mais l'argent qu'il eût fallu pour le restaurer était mieux employé ailleurs.

Lorsque l'oncle mourut, les sources étaient captées, et le neveu, qui sortait de « Centrale » se mit aussitôt en devoir de construire une usine modèle.

La houille blanche allait faire concurrence à la houille noire. En même temps, Paul de Larnage faisait proposer à son adversaire une liquidation générale et amiable de leur différend séculaire. Il fallait, par un contrat en bonne forme, mettre fin une fois pour toutes aux procès sans cesse renaissants entre deux propriétaires dont la « mitoyenneté » s'étendait sur plusieurs kilomètres.

Le baron, qui avait besoin de bois pour ses galeries, accepta tout de suite. Il reçut cordialement le fils de son vieil ennemi, le traita un peu en parvenu.

— Vous avez compris, monsieur le comte, qu'on ne lutte pas contre le progrès, qu'il n'y a qu'une noblesse, celle du travail. Vous alles faire de l'électricité en grand, bravo ! Je serai votre premier client ! Je tiens, en cas de grève, à avoir un éclairage de secours. La dernière fois, les « Rouges » ont saboté mes « générateurs » et j'ai dû capituler. Voilà qui n'arrivera plus ! Vous et moi, nous représentons deux puissances : notre entente fera la prospérité du pays. Je n'ai pas d'autre but.

Cette première entrevue fut suivie de plusieurs autres, tout aussi cordiales. Le Roi du charbon obtint presque toutes les concessions qu'il désirait, mais se garda bien de parler à sa fille à qui il les devait. Il connaissait l'idylle ébauchée entre les jeunes gens dès l'âge le plus tendre. En effet, le père de Solange comme celui de Paul, bien que brouillés à mort, n'avaient jamais empêché leurs enfants de se rencontrer chez des amis communs.